

ÉDITION  
HIVER  
2023

BULLETIN DESTINÉ  
AUX SALARIÉS DE L'INDUSTRIE  
DE LA CONSTRUCTION



## À NE PAS MANQUER :

- CONGÉ ANNUEL DES FÊTES
- ENSEMBLE POUR UNE INDUSTRIE PLUS INCLUSIVE
- MÉDIC CONSTRUCTION : RÉCLAMATION EN LIGNE

# CONGÉ ANNUEL DES FÊTES

**C'EST LE TEMPS DES VACANCES, DU DIMANCHE 25 DÉCEMBRE 2022 AU SAMEDI 7 JANVIER 2023\* !**

Comme les conventions collectives en vigueur le prévoient, tous les chantiers des quatre secteurs de l'industrie de la construction seront obligatoirement fermés. Certains types de travaux pourront tout de même se tenir durant cette période, à certaines conditions. Vous souhaitez en savoir plus sur les congés annuels obligatoires et les règles particulières prévues ?

**Consultez les conventions collectives.**

***BON CONGÉ !***

\* Le congé débute le dimanche 25 décembre, à 0h01, et se termine le samedi 7 janvier, à 0h.





# ENSEMBLE POUR UNE INDUSTRIE PLUS INCLUSIVE



## LES MESURES DU PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (PAEF) 2015-2024 ONT FAVORISÉ UNE AUGMENTATION DE LA PRÉSENCE DES FEMMES.

- En 2021, la cible visant au moins 3 % de femmes actives sur les chantiers a été atteinte avec 6 234 travailleuses, soit 3,27 % de la main-d'œuvre totale, alors qu'elles ne représentaient que 1,49 % en 2015.

Toutefois, des obstacles persistent, notamment :

- en matière de climat de travail. Elles sont plus nombreuses à quitter l'industrie après 1 an (21 % comparativement à 14 % pour les hommes) ;
- la présence de femmes est plus concentrée dans certains métiers et occupations, tels que peintre, poseuse de revêtements souples et charpentière-menuisière ;
- peu de cibles par métier et occupation sont atteintes.

La CCQ poursuit actuellement le travail entamé afin d'identifier, avec les organisations clés, des actions structurantes qui permettront de soutenir le déploiement de la troisième phase du PAEF.

Pour obtenir plus d'informations, consultez le [\*Bilan 2015-2021 du PAEF\*](#).



COMMISSION  
DE LA CONSTRUCTION  
DU QUÉBEC



# VOTRE ARGENT EN TOUT TEMPS

PEU IMPORTE  
CE QUE VOUS  
FAITES

**Simplifiez-vous la vie** en adhérant au service de dépôt direct. Plus de **177 000 personnes** y sont déjà inscrites !

Ce service vous donne accès à **vos paiements de façon sécuritaire et instantanée**, directement dans le compte bancaire de votre choix.

Un service **pratique, rapide et fiable** !



Adhérez-y dès maintenant !

[sel.ccq.org](http://sel.ccq.org)

## FINIE, LA POSTE! SOUMETTEZ VOS RÉCLAMATIONS DANS MÉDIC CONSTRUCTION EN LIGNE



Connectez-vous à [sel.ccq.org](http://sel.ccq.org), puis allez à la section « **MÉDIC en ligne** ».

### VOUS POUVEZ :

- soumettre vos réclamations à partir de votre téléphone mobile, ordinateur ou tablette. Si vous êtes inscrit au dépôt direct, votre remboursement sera aussi accéléré ;
- simuler une réclamation afin de vérifier l'admissibilité à un remboursement ;
- trouver un fournisseur de soins de santé près de chez vous ;
- visualiser l'historique de vos réclamations en tout temps et utiliser celui-ci aux fins d'impôt ;
- transmettre les renseignements concernant vos personnes à charge.

N. B. : Conservez vos reçus et pièces justificatives pendant 12 mois après avoir transmis vos réclamations, aux fins de possibles vérifications.

Pour en savoir plus, consultez le site Web [www.ccq.org/medicenligne](http://www.ccq.org/medicenligne).

Téléchargez l'application mobile  
MÉDIC Construction.



# RÉVISION DES MESURES INCITATIVES LORS DU SUIVI D'UNE FORMATION DÈS JANVIER 2023

Vous souhaitez vous perfectionner volontairement ou devez suivre un cours dans le cadre de votre obligation de formation ? Nous avons une bonne nouvelle pour vous ! Dès janvier 2023, les mesures incitatives liées aux frais de déplacement et d'hébergement seront révisées à la hausse pour les travailleurs.

## VOICI LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS :

- Le taux de kilométrage passera de 0,52 \$ à 0,54 \$ par kilomètre lorsqu'applicable ;
- Selon le kilométrage pour un aller, le montant forfaitaire par jour/soir de formation sera bonifié de 5 \$, tandis que celui de l'hébergement le sera de 10 \$. À cet effet, le « **Tableau des mesures incitatives** » sera mis à jour à l'onglet « **Mesures incitatives** » du site [fiersetcompétents.com](https://fiersetcompétents.com), et ce, vers la fin de l'année 2022.

Si vous êtes en obligation de formation, [inscrivez-vous dès maintenant](#), car aucune formation n'est offerte à l'été !



**FIERS &  
COMPÉTENTS**

PERFECTIONNEMENT EN CONSTRUCTION



Perfectionnement  
en construction

**500**  
FORMATIONS  
GRATUITES

# LE MEILLEUR DE TOI.

Suivez une activité de perfectionnement en construction.

## CONCOURS

Courez la chance d'assister à  
l'enregistrement de **LA POCHE BLEUE !**

Choisissez une activité de perfectionnement sur  
[fiersetcompetents.com](http://fiersetcompetents.com)

Certaines conditions s'appliquent. Détails sur [fiersetcompetents.com](http://fiersetcompetents.com)

**FIERS &  
COMPÉTENTS**

PERFECTIONNEMENT EN CONSTRUCTION





# PRÉVISION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS L'INDUSTRIE EN 2023

Après avoir connu un sommet historique en 2022 avec près de 210 millions d'heures travaillées, l'industrie de la construction connaîtra un léger repli en 2023. Cette variation s'explique notamment par la conjoncture économique et la fin d'importants chantiers.

Pour connaître les perspectives de l'industrie pour l'année 2023 par secteur et par région, consultez le document [Perspectives 2023](#).

« LES TRAVAILLEURS QUI NOTENT LEURS HEURES PEUVENT PROUVER LE TRAVAIL QU'ILS ONT RÉELLEMENT EFFECTUÉ. »

**Francia Balthazar**  
Technicienne  
vérification aux livres



Lorsqu'on respecte les règles et que l'on compte ses heures de manière rigoureuse, on fait le bon calcul. C'est ce qui aide la CCQ à s'assurer que les travailleurs reçoivent leur dû en respectant les conventions collectives signées par tous les intervenants du secteur de la construction.

Au cours de la dernière année, c'est d'ailleurs ce qui a permis de réclamer plus de **19 millions** de dollars au nom des travailleurs de la construction. Et ça, ce sont des chiffres qui comptent.



# SUR UN CHANTIER, AYEZ VOTRE DROIT DE TRAVAIL VALIDE EN POCHE!

Il est de votre responsabilité de vous assurer d'avoir un droit de travail valide en votre possession, lorsque vous travaillez sur les chantiers de construction assujettis à la loi R-20. Dans le cas contraire, vous pourriez non seulement recevoir un constat d'infraction, mais si vous êtes une personne apprentie, vos heures travaillées sans droit de travail ne pourront pas être inscrites à votre carnet d'apprentissage.

## QUE FAIRE, SI VOTRE DROIT DE TRAVAIL VIENT À ÉCHÉANCE ?

Assurez-vous d'en recevoir un dès que possible. Si vous constatez que votre certificat ou exemption n'est déjà plus valide et que vous n'en avez pas reçu de nouveau, communiquez avec notre **service à la clientèle**, au **1 888 842-8282**.



# SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LES APPRENTIS



Les apprentis dans un métier Sceau rouge peuvent être admissibles à la **Subvention incitative aux apprentis (SIA)** et, lorsqu'ils deviennent compagnons, à la **Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti (SAFA)**, émises par le gouvernement du Canada. Pour les femmes, il existe également un projet-pilote **Subvention incitative aux apprentis pour les femmes (SIA-F)**.

La demande pour obtenir l'une ou l'autre de ces subventions doit être faite auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). De son côté, la CCQ achemine aux apprentis et aux nouveaux compagnons une lettre attestant leur admissibilité à ces subventions. Ce document, qui doit être joint à la demande, est envoyé automatiquement aux personnes qui remplissent les conditions d'admissibilité des subventions.

---

## FIN DE LA SUBVENTION INCITATIVE AUX APPRENTIS POUR LES FEMMES

Attention, la **SIA-F** prendra **fin le 31 mars 2023**. Pour profiter de ce programme, les apprenties sont invitées à présenter leur demande de subvention avant cette date, et ce, même dans le cas où elles n'auraient pas encore reçu l'attestation de la CCQ. Toutes les demandes reçues après le 31 mars 2023 ne seront pas acceptées par EDSC.

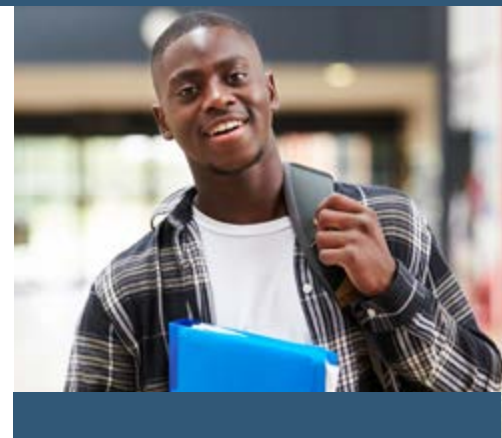
---

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous devez informer MÉDIC Construction de tout changement au statut de vos personnes à charge. Par exemple, lorsque votre enfant de 18 ans et plus cesse ses études à temps plein ou que votre conjoint et vous ne cohabitez plus.

Si vous ne mettez pas votre dossier à jour, vous devrez rembourser les montants payés par le régime d'assurance pour les dépenses effectuées pour une personne qui n'est plus à votre charge. Vous pouvez modifier votre dossier dans MÉDIC en ligne à [sel.ccq.org](http://sel.ccq.org) ou par la poste.

Si vous avez des questions, communiquez avec le service à la clientèle au **1 888 842-8282** ou visitez [le site Web de la CCQ](#).



## FORMULAIRES POUR UN MÉDICAMENT OU UN PATIENT D'EXCEPTION

Votre médecin vous prescrit un médicament qui n'est pas couvert directement par MÉDIC Construction ? S'il s'agit d'un médicament d'exception codifié ou non, ou de la mesure du patient d'exception, un formulaire spécifique à chaque situation doit être transmis à MÉDIC Construction aux fins d'analyse du dossier.

Les formulaires de demande d'autorisation de paiement doivent être remplis par votre professionnel de la santé autorisé à prescrire et sont maintenant disponibles sur notre site Web, au [ccq.org](http://ccq.org), à la section « [Formulaires](#) », sous la rubrique « [Régime d'assurance MÉDIC Construction](#) ».



# PARTICIPEZ À UNE ÉTUDE NATIONALE SUR LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES

Vous détenez un certificat de compétence apprenti ou compagnon ?  
Vous êtes invité à participer de façon tout à fait anonyme au sondage *Comprendre la consommation de substances dans les métiers spécialisés* mené par le Forum canadien sur l'apprentissage-Canadian Apprenticeship Forum (FCA-CAF).

## POURQUOI PARTICIPER ?

La FCA-CAF souhaite comprendre l'étendue et la nature de la consommation de substances chez les apprentis et les gens de métier. Une stratégie nationale de communication sera par la suite élaborée afin de fournir des outils et des ressources efficaces pour soutenir leur santé et leur bien-être, mais aussi pour contribuer à des milieux de travail plus sécuritaires.

## COMMENT PARTICIPER ?

Ce sondage requiert de **10 à 15 minutes** de votre temps.  
Vous avez jusqu'au 31 décembre 2022 pour y répondre.

---

## PRIX À GAGNER

Les participants courent la chance de gagner une carte-cadeau électronique de 100\$.

[Cliquez ici pour participer au sondage.](#)



# CONSTRUIRE EN SANTÉ

## VOTRE PROGRAMME D'AIDE

1 800 807-2433

— 24/7 • SANS FRAIS —

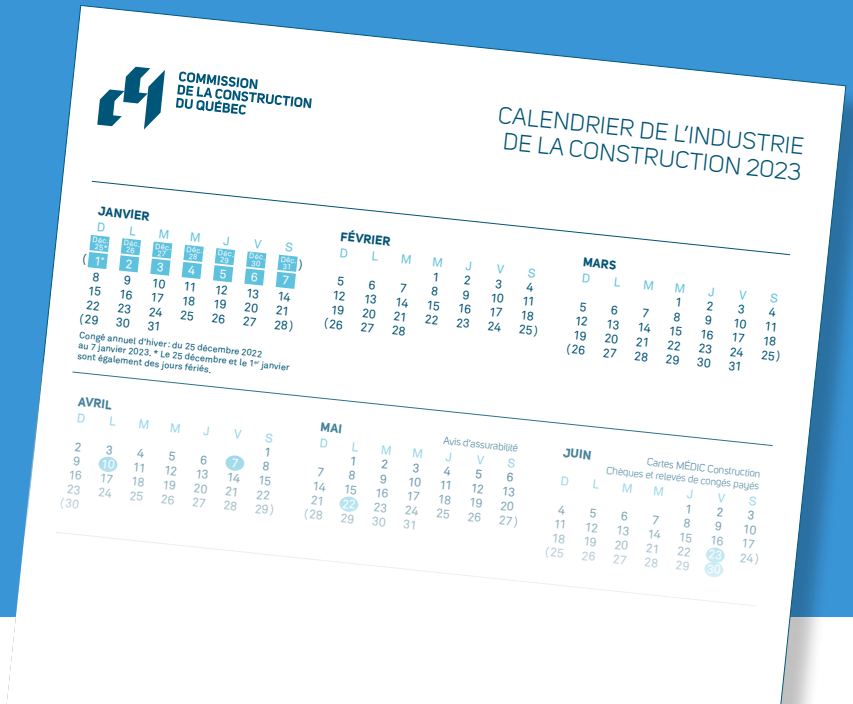
### Services de santé gratuits et confidentiels

- + Évaluation de vos besoins
- + Résolution de problèmes personnels
- + Alcoolisme et autres toxicomanies, jeu compulsif, dépression majeure, comportement violent
- + Interventions préopératoires, postopératoires, préhospitalisation et posthospitalisation
- + Orthopédagogie
- + Ergothérapie
- + Interventions personnalisées
- + Conseils en vue de l'adoption de saines habitudes de vie
- + Cessation tabagique
- + Interventions post-traumatiques

# CALENDRIER 2023 DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

VOUS SOUHAITEZ  
OBTENIR LE CALENDRIER  
DE LA PROCHAINE ANNÉE ?

Consultez-le au [ccq.org](http://ccq.org)



## MISE À LA POSTE DES CARTES MÉDIC CONSTRUCTION

Les cartes MÉDIC Construction des personnes assurées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023 seront mises à la poste vers le 22 décembre 2022.

Une version numérique est aussi disponible dans MÉDIC en ligne et l'application mobile.







SUIVEZ-NOUS SUR  
FACEBOOK.COM/CCQ



Pour  
nous trouver :  
**ccq.org**

Des bureaux de la CCQ sont situés dans une dizaine de régions du Québec. Pour connaître le bureau le plus près de chez vous, veuillez consulter notre site Web.



**COMMISSION  
DE LA CONSTRUCTION  
DU QUÉBEC**

Réalisé par la Direction des affaires publiques  
et des communications  
Commission de la construction du Québec  
Case postale 2010, succursale Chabanel  
Montréal (Québec) H2C 0C3

PD5018F (2211)

Conception graphique de la grille et montage :  
Karine Verville  
Révision : Féminin pluriel